

La vaccination des broutards

contre les troubles respiratoires : qu'en pensent les éleveurs ? qu'en disent les vétérinaires ?

Interrogés dans le cadre du Plan EcoAntibio, sur la vaccination des broutards avant leur départ de chez le naisseur pour les protéger chez l'engraisseur, éleveurs, vétérinaires et négociants insistent sur l'importance de valoriser la qualité globale des broutards dans un « esprit de filière ». Leurs freins et motivations vis-à-vis de la vaccination sont illustrés, accompagnés de rappels sur les bonnes pratiques d'utilisation des vaccins.









ZOOM

LE PLAN ECOANTIBIO EN QUELQUES MOTS



Deux plans successifs ont été engagés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avec des objectifs complémentaires :

- 2012-2016 : réduire de 25 % l'exposition des animaux aux antibiotiques,
- 2017-2021 : préserver de manière durable l'arsenal thérapeutique que constituent les antibiotiques.

20%

de perte moyenne de revenu liée aux maladies respiratoires en atelier d'engraissement

8%

de gain de GMQ en engraissement lorsque les broutards ont été complètement vaccinés avant le départ de chez le naisseur.

LES MALADIES RESPIRATOIRES EN ATELIER D'ENGRAISSEMENT : UNE RÉALITE SOUS CONTRÔLE GRÂCE A LA VACCINATION

LES MALADIES RESPIRATOIRES : UN IMPACT NON NÉGLIGEABLE

Les troubles respiratoires représentent plus de la moitié des problèmes sanitaires des ateliers d'engraissement des taurillons. Ces troubles entraînent des retards de croissance et des pertes économiques qui peuvent être importants dans certains lots. Le diagnostic précoce des animaux malades est difficile et le recours aux traitements collectifs antibiotiques est fréquent pour limiter les impacts à l'ensemble du lot.

LES BROUTARDS : DES ANIMAUX PARTICULIÈREMENT SENSIBLES

La faible capacité pulmonaire des bovins les rend particulièrement sensibles aux maladies respiratoires. Celles-ci sont dues à une combinaison de pathogènes, avec association fréquente de virus (RS, BVD, Grippe...) et de bactéries, notamment celles de la famille des Pasteurelles qui se développent suite à l'infection virale. Plusieurs facteurs de risque favorisent la survenue de problèmes respiratoires à l'arrivée des animaux en atelier d'engraissement:

- le stress du sevrage, du transport et de l'allotement :
- les mélanges d'animaux issus de troupeaux différents:
- de mauvaises conditions d'ambiance dans les cases

La vaccination des animaux contre les agents pathogènes à l'origine des maladies respiratoires est un moyen de limiter leur survenue, leur impact sanitaire et le recours aux antibiotiques.

L' AVIS DU VÉTÉRINAIRE :

POURQUOI VACCINER?

• Pour immuniser l'animal. La vaccination permet de rendre le système immunitaire compétent et aide ainsi l'animal à mieux résister lorsqu'il est exposé aux pathogènes ciblés. Parce qu'il est exposé aux antigènes inactivés contenus dans le vaccin, le système immunitaire produit plus rapidement des anticorps qui seront prêts à fonctionner le jour où l'animal sera en contact avec la maladie. Les mécanismes de défense naturelle sont accélérés et la réaction immunitaire est plus efficace. Pour être fonctionnelle, une stimulation précoce de l'immunité doit avoir lieu avant l'exposition aux pathogènes présents dans l'environnement de vie . des animaux.

• Pour protéger le troupeau. Lorsque l'animal est exposé au pathogène concerné par le vaccin. la réponse plus rapide du système immunitaire freine la multiplication du virus dans l'organisme : il v a donc moins de pathogènes excrétés par l'animal exposé, et donc moins de pathogènes en circulation dans le troupeau. La vaccination de la totalité du troupeau ou du lot est donc la garantie de la bonne protection de l'ensemble des animaux lorsqu'ils sont exposés à la maladie, quelle que soit la qualité de leur propre système immunitaire.

VACCINER AVANT LE DÉPART DES BROUTARDS NÉCESSITE UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU NÉGOCE

LES ÉLEVEURS EN DEMANDE D'INFORMATIONS

Les enquêtes réalisées en 2016 auprès de 32 éleveurs indiquent une bonne perception générale de la vaccination. Les éleveurs naisseurs sont en effet nombreux à déclarer vacciner leurs très jeunes animaux pour les protéger contre les maladies respiratoires pendant la période en bâtiment, avant la mise à l'herbe. Les personnes interrogées ont cependant déclaré manquer d'information sur la vaccination des broutards avant leur entrée dans les ateliers d'engraissement, et notamment les modalités pratiques: planning des injections, pathogènes incriminés dans les problèmes respiratoires à l'engraissement, etc...



L' AVIS DU VÉTÉRINAIRE :

VACCINER COMPLÈTEMENT AVANT LE DÉPART

Pour immuniser l'animal.
 Le plus souvent, vacciner les bovins âgés de quelques mois contre les principales maladies respiratoires nécessite deux injections à réaliser à 4 semaines d'intervalle. Pour être pleinement efficace, la vaccination doit avoir lieu avant l'exposition des animaux aux facteurs de risques : pour les broutards, la deuxième injection doit être réalisée au moins 2 semaines avant le départ de chez le naisseur.

UNE VACCINATION PAS TOUJOURS FACILE À RÉALISER

L'organisation pratique de la vaccination des broutards avant leur départ est apparue comme un frein important pour les éleveurs (Figure 1). En effet, chez le naisseur, la bonne contention des animaux est nécessaire pour injecter correctement le vaccin, sans risque de blessure pour l'homme ou pour l'animal.

Dans les systèmes naisseurs les plus fréquents en France, sans repousse, les broutards sont à l'herbe jusqu'au départ vers les ateliers d'engraissement, et souvent encore accompagnés des mères. Leur manipulation pour les vacciner peut alors être compliquée, notamment en l'absence d'équipements de contention adaptés.

LA VACCINATION, UN IMPACT POSSIBLE SUR LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

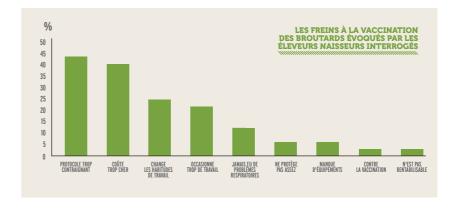
Pour les engraisseurs et les négociants en bestiaux, le principal frein est la difficulté de regrouper suffisamment d'animaux vaccinés pour constituer des lots homogènes. Le négoce des broutards est en effet souvent soumis à la conjoncture des prix, avec des prises de décision rapides. L'organisation d'une vaccination préalable, et notamment la réalisation des deux injections permettant de garantir la bonne protection immunitaire avant le départ, peut gêner la dynamique commerciale. Par ailleurs, les engraisseurs

recherchent souvent des lots d'animaux de conformation homogène, et la collecte d'animaux vaccinés apparaît donc comme un élément supplémentaire à prendre en compte, parfois difficile à combiner avec les autres critères de tri.

L' AVIS DU VÉTÉRINAIRE :

LES BONNES PRATIQUES LIÉES À LA VACCINATION

- Bien conserver les vaccins.
 Les vaccins non entamés doivent être conservés au frais, dans un frigidaire en bon état de marche dès le retour de chez le vétérinaire, entre 2 et 8°C, à l'abri de la lumière et en respectant la chaine du froid. Respecter les préconisations indiquées sur le flacon : la plupart des vaccins contre les maladies respiratoires ne se conservent pas au-delà de quelques heures après ouverture du flacon. Au-delà de cette limite, ils peuvent s'avérer inefficaces.
- Bien administrer les vaccins. Ne jamais utiliser de désinfectant, ni sur la zone d'injection ni sur le matériel d'injection car cela peut détruire les antigènes présents : une seringue à usage unique est préférable pour éviter les risques de contamination entre animaux du troupeau. La posologie peut varier selon les vaccins et les catégories d'animaux : le vétérinaire aide à choisir le vaccin adapté et les modalités d'administration.



VACCINER UN COÛT À ESTIMER

Le coût des vaccins est le second frein à la vaccination cité par les éleveurs. Sont surtout remis en question le conditionnement en flacon de plusieurs doses, et leur faible durée de conservation qui induisent parfois un gaspillage des doses (voir figure 1).

L'impact économique direct de la vaccination des jeunes bovins est compliqué à estimer. Par ailleurs, les éleveurs, naisseurs ou engraisseurs, et les négociants enquêtés souhaitent en majorité une valorisation de la qualité globale des broutards et placent la vaccination parmi les éléments de cette qualité. Compte-tenu de ces avis, le prix plancher de broutards vaccinés s'est avéré compliqué à estimer pour les éleveurs naisseurs et très variable. Pour les mêmes raisons, le consentement à payer est variable chez les engraisseurs enquêtés, mais plus élevé en moyenne que les propositions des naisseurs.

LA TRACABILITÉ DE LA VACCINATION : DOIT ÊTRE ASSURÉE ENTRE NAISSEURS ET ENGRAISSEURS

FAIRE LE LIEN ENTRE LES NAISSEURS ET LES ENGRAISSEURS

Le peu de liens directs entre les éleveurs naisseurs de broutards et les éleveurs engraisseurs est évoqué par tous les acteurs enquêtés. Ceci se traduit par l'absence de transmission d'informations sanitaires (en dehors des informations prévues par la règlementation) et notamment des vaccinations éventuellement réalisées par l'éleveur naisseur.

Ce manque d'échange d'informations constitue un frein important à la vaccination des broutards chez le naisseur. Le développement en cours des nouveaux outils de l'élevage de précision pourra faciliter la transmission de ces informations, et créer les conditions de confiance réciproque nécessaires pour encourager la vaccination des animaux par l'éleveur naisseur avant leur départ, et la recherche de ces animaux vaccinés par l'éleveur engraisseur.



UNE PISTE POUR GÉNÉRALISER LA VACCINATION DES BROUTARDS

La préparation des broutards chez le naisseur, avec habituation aux conditions de logement, d'alimentation et d'abreuvement qu'ils vont rencontrer dans l'atelier d'engraissement, est une pratique qui rend faisable la vaccination complète des broutards avant leur départ de chez l'éleveur naisseur, et qui augmente son efficacité.

Les projets en cours permettront d'objectiver les conditions de réalisation de cette nouvelle pratique dans les élevages naisseurs français et ses impacts techniques et économiques attendus.



Le projet WelHBeeF, piloté par l'Institut de l'Élevage et conduit en partenariat avec l'INRA, ENVT, ONIRIS, Deltavit et le groupement EMC2, vise à objectiver les impacts techniques et économiques de la préparation des broutards chez le naisseur. L'analyse est menée chez les naisseurs et chez les engraisseurs pour bien comprendre la répartition des effets de cette pratique innovante.

Le projet est en cours et sera finalisé en 2020. Financement France Futur Elevage - Institut Carnot.



Détecter précocement les broutards malades permet d'agir plus rapidement et à l'échelle individuelle pour limiter la propagation au sein du lot. Ceci est souvent problématique, car les signes cliniques des maladies respiratoires sont tardifs et difficiles à identifier pour les éleveurs. Le projet BecKense, piloté par l'Institut de l'Elevage et conduit en partenariat avec l'INRA, ENVT, ONIRIS, La ferme Expérimentale des Etablières et BIOPIC, vise à développer un outil automatique de détection précoce des troubles sur l'enregistrement de l'activité et de la température.

Le projet a démarré en 2019 et sera finalisé en 2021. Financement France Futur Elevage - Institut Carnot.



REMERCIEMENTS

Les enquêtes ont été réalisées par Elodie LECOQ, avec l'appui de la Fédération Nationale Bovine et de Coop de France, et financées dans le cadre du Plan EcoAntibio 2017.

L'Institut de l'Élevage remercie les éleveurs et négociants qui ont participé à cette enquête.

Réalisation: beta pictoris • Crédits photos : M. Leclerc - M. Guiadeur/Institut de l'Elevage - William/StockAdobe • Réf : 00 19 403 024 • ISBN : 978-2-7148-0044-2

Contact : Béatrice MOUNAIX • beatrice.mounaix@idele.fr • www.idele.fr

